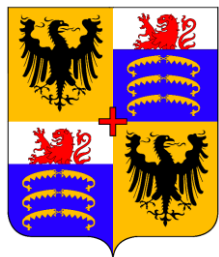


Canton de Thoiry
Département de l'Ain



MAIRIE DE MIJOUX

2 rue Dame Pernette
01410 Mijoux

AR. 01247.2026.005

**Objet : Arrêté de police de stationnement
Parking de la bibliothèque**

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de Voirie Routière ;

Vu la circulaire n°86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le maire, le président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le département en matière de circulation routière ;

Vu l'évènement « Journée internationale des forêts » organisé par l'ONF avec l'association Loisirs Nature Mijoux et le Sou des écoles de Mijoux ;

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt de la sécurité publique et pour faciliter le déroulement de l'évènement, il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement rue Dame Pernette, sur les parkings de la bibliothèque ;

ARRÊTE

Article 1 : Du 27/03 14h au 29/03 20h, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur le parking de la bibliothèque.

Article 2 : Cette réglementation sera mise en place par la mairie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le major de la brigade de gendarmerie de Chézery-Forens,
- Monsieur le directeur de l'agence technique routière du Pays de Gex,
- Monsieur le chef de corps du centre de secours de Lélex,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le mercredi 18 mars
2026

Le maire
Martine Viallet

Le maire,

*Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte.*

*Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de LYON, dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification.*

Téléphone : 04 50 41 32 04

accueil.mairie@mijoux.fr

www.mijoux.fr